

Profession de foi des listes « Quelle gouvernance pour quelle université ? »

Contre-vérités, approximations et autres paradoxes

Nous avons relevé plusieurs contre-vérités ou approximations assénées par les listes « Quelle gouvernance pour quelle université ? ». Parce qu'elles mettent en cause directement notre bilan ou nos propositions en vue de les décrédibiliser, certaines (parmi d'autres !) méritent d'être portées à la connaissance des collègues qui vont voter le 4 février.

Nous refusons le mode de gouvernance actuel qui repose sur un centralisme accru au rebours de ce qui a construit notre université, sur une communication permanente au détriment d'avancées concrètes pour les personnels et les étudiants. Le processus actuel de fusion en est l'exemple parfait. Le manque de concertation avec les enseignants-chercheurs, les enseignants et les personnels administratifs a donné lieu à de mauvais choix stratégiques et à de nombreuses erreurs de communication.

C'est faux : la gouvernance de l'université n'a jamais autant reposé sur le **dialogue et la concertation** :

- Comité de direction tous les quinze jours associant les directeurs de composantes à toutes les délibérations soumises aux Conseils centraux ;
- Invitation des directeurs de composantes à participer à toutes les réunions des conseils centraux ;
- Mise en place dans le cadre du processus de construction de la Nouvelle Université de six commissions thématiques et d'une vingtaine de groupes-projet impliquant des élus et des non-élus ; mises en ligne en toute transparence de tous les compte-rendus de ces commissions et groupes-projet ; organisation de rencontres relatives à la Nouvelle Université sur tous les sites ; tenue d'amphis de concertation avec les directeurs de composantes et de laboratoires, etc.

Quant à la communication de l'établissement, elle est restée centrée pendant tout le mandat sur les formations, les évènements scientifiques (ex : sonde Rosetta) et la vie étudiante (Resus, ENT étudiant, expositions et manifestations culturelles) par le biais du site internet, des communiqués de presse et des newsletters internes (Upec-Hebdo, Newsletter étudiante...), aux antipodes de ce qu'on voudrait nous faire croire.

et d'assesseurs réduite au strict minimum ; ne plus avoir recours à des entreprises de communication et d'audit, mais faire appel prioritairement aux forces internes de notre université.

C'est irréaliste : dans de nombreux domaines (appels d'offres internationaux, patrimoine, numérique...), le recours à l'expertise externe est devenu indispensable. L'illusion d'une université autarcique et qui se suffirait à elle-même, significative d'un repli sur soi, est dangereuse pour une institution qui a besoin d'évoluer, de s'adapter à son environnement et de se positionner à l'international.

Tous les universitaires travaillent en réseau à l'échelle régionale, nationale voire internationale, il est paradoxal de favoriser des restructurations avant d'avoir défini le projet. Nous

C'est faux : notre projet est défini : devenir l'université de référence de l'Est francilien en abordant, grâce au rassemblement de nos établissements, UPEC + UPEM, la problématique d'un service public de qualité sur un territoire qui sera marqué par une forte croissance démographique, la concurrence montante d'officines privées et la raréfaction des moyens publics. Se confronter à ce défi dans le cadre d'une université unique de l'Est francilien, c'est additionner nos forces pour y répondre plus efficacement.

Nous sommes absolument opposés à l'affaiblissement des composantes et de leurs prérogatives. L'équipe sortante a considérablement réduit le dialogue avec celles-ci ; elle a accru le poids des services centraux au détriment des composantes, au risque d'une gestion de plus en plus

C'est faux : outre les comités de direction et la participation des directeurs de composantes aux conseils centraux déjà mentionnés, un dialogue de gestion annuel a été organisé avec les composantes pour préparer de manière concertée toutes les décisions importantes les concernant dans les domaines budgétaires, des ressources humaines, du patrimoine, du numérique. Quant à l'accroissement du poids des services centraux, il résulte exclusivement des Responsabilités et Compétences Elargies dévolues aux établissements dans le cadre de la loi LRU de 2007 dont la mise en œuvre a nécessité une montée en compétence et en expertise indispensable, et pas seulement à l'UPEC. Que veut-on : rétablir les facultés telles qu'elles existaient avant la loi Edgar Faure de 1968 ?

Nos engagements : Face au flou persistant et aux promesses vagues de l'équipe sortante sur cette question cruciale, nous affirmons clairement notre attachement à une structuration en composantes fortes : aux UFR, aux Ecoles et aux Instituts qui ont fait l'UPEC. Nous sommes attachés :

C'est faux : nos engagements n'ont rien de flou. Comme nous l'écrivons dans notre profession de foi : « **les UFR, les Ecoles et les Instituts continueront à structurer le lien entre formation et recherche**, les composantes qui le souhaitent pourront se rapprocher avant 2017, celles dont les acteurs ont besoin de plus de temps pour finaliser, consolider ou élaborer un projet académique et scientifique qui répond à leurs attentes et prend en compte l'intérêt général pourront le faire jusqu'en 2019 ». En clair, le processus de fusion que nous proposons est bien un cadre de subsidiarité qui permet aux composantes d'exercer toutes leurs prérogatives dans la structuration du futur établissement.

Aux injonctions contradictoires de l'Etat largement relayées par l'équipe sortante, nous opposons la vision des personnels, recentrée sur leurs missions essentielles. La réputation de nos formations comme de nos recherches n'est pas liée uniquement aux moyens des institutions, mais aux idées que nous avons, à la qualité des cours que nous dispensons et des articles que nous écrivons, à l'intérêt des collaborations que nous développons.

C'est faux : nous ne défendons pas non plus une recherche uniquement fondée sur des appels d'offres nationaux. C'est bien pour cela que l'UPEC est une des rares universités à avoir été en capacité de maintenir des moyens récurrents aux laboratoires afin de permettre aux enseignants-chercheurs de poursuivre une recherche indépendante de qualité. Mais celle-ci ne saurait suffire. L'enjeu de la recherche collaborative et interdisciplinaire est à l'agenda de toutes les universités dans le monde. Quant au recentrage des enseignants-chercheurs sur leurs missions essentielles, nous

proposons de l'accompagner par un développement des fonctions d'appui à la formation et à la recherche (réponses aux appels d'offres, montage de projets...).

L'équipe sortante met en avant constamment deux types de formations là où il y en a trois : continue, alternante et initiale. Cette dernière ne peut être seulement soutenue au travers de dispositifs injonctifs et normatifs comme les « 60 jours » et « l'innovation pédagogique ».

S'il est indispensable de promouvoir une véritable politique de formation continue ou alternante qui tisse des liens avec de nombreux secteurs professionnels et des institutions publiques, il l'est tout autant de soutenir la formation initiale en prenant en compte les spécificités de chaque discipline. Si une université du 21^e siècle ne peut se résumer à des formations à et par la

C'est faux : la FTLV (formation tout au long de la vie) que nous comptons promouvoir est précisément un continuum entre formation initiale et formation professionnelle incluant bien sûr ces modalités particulières de formation que sont la FA et la FC. Et la FI n'est certainement pas soutenue par les seuls dispositifs cités. L'accréditation de la nouvelle offre de formation a été l'occasion de maintenir à niveau constant dans chaque composante le volume d'heures dédiées à l'enseignement calculées en H/E (heures par étudiant) quand d'autres universités étaient amenées à le réduire. Nous avons ainsi clairement montré notre soutien à tous les types de formation. Et n'oublions pas non plus que grâce aux ressources propres générés par la FA et la FC nous avons su, grâce en particulier au travail mené dans certaines composantes, créer en interne les conditions d'abonder le coût de fonctionnement des formations initiales qui présentaient une structure de coût que la dotation ministérielle ne permettait pas de couvrir.

Fiers d'appartenir à une université en et de banlieue, nous devons pouvoir proposer un panel large de formations pour un bassin hétérogène et étendu, des formations sélectives exigeantes, mais aussi un soutien aux étudiants les plus fragiles qui ne peut se limiter à des réorientations. Nous devons être un service public en capacité de réduire les inégalités devant la formation, en développant un soutien spécifique aux étudiants boursiers, mais aussi, aux étudiants salariés non boursiers.

Il s'agit de poursuivre des objectifs pédagogiques ambitieux et non normatifs, refuser de brader nos diplômes et nos formations (question de la sélection en master, objectif de 60% d'une génération au niveau licence), qui au contraire doivent être promus face à la multiplication des officines qui proposent de pseudo-diplômes et de pseudo-formations.

C'est paradoxal voire contradictoire : Comment peut-on revendiquer de soutenir les étudiants les plus fragiles, prétendre réduire les inégalités devant la formation et s'opposer à l'objectif de 60 % au niveau licence sous le prétexte que ce serait normatif et que cela braderait nos diplômes ? Un meilleur accès à l'enseignement supérieur ne peut déboucher que sur une diplomation accrue (cela s'appelle la réussite des étudiants), ce qui implique *in fine* de travailler à une meilleure adaptation des formations aux enjeux de l'insertion professionnelle à laquelle ces diplômés doivent préparer. Ces enjeux liés de l'insertion professionnelle figurent, rappelons-le, dans les missions confiées aux universités.

chercheurs, personnels administratifs. L'amélioration du confort de travail est une condition nécessaire au renforcement du lien social et favorise la réussite de tous. Dans un contexte où l'Etat réduit considérablement les dotations aux universités et délègue la responsabilité d'une part croissante des budgets aux collectivités locales (Contrat Plan Etat-Région par exemple), il est crucial de faire des choix efficaces et de prioriser en fonction des besoins réels des personnels et des étudiants.

C'est faux. Les CPER ne délèguent pas une part croissante de financement des budgets de l'ESR aux collectivités territoriales. Depuis trente ans, les CPER prennent en charge le financement de l'immobilier universitaire (construction neuve notamment) et des grands équipements de recherche dans le cadre d'une parité de financement entre l'Etat et la Région. C'est d'ailleurs le rééquilibrage des financements entre l'Etat et la Région qui nous a permis pour le CPER 2015-2020 de bénéficier de 7 % de l'enveloppe de crédits pour l'Île-de-France contre 4 % lors des CPER précédents. Cela permettra de grandes avancées dans l'amélioration des conditions de travail et d'étude avec la réfection de la Pointe Jaune, la requalification de la dalle et l'aménagement d'un lieu de vie étudiant à Sénart.

L'équipe sortante a certes réduit la précarité BIATSS, mais sous la pression de l'obligation légale (loi Sauvadet) et selon des choix contestables (renforcement systématique des services centraux au détriment des services de proximité). Par ailleurs, l'installation fort coûteuse d'un

C'est faux et même mensonger : l'université grâce aux ouvertures de concours a réalisé 54 titularisations de plus que ce que lui imposait la loi Sauvadet. Et cette mesure a profité à de nombreux agents tant en composantes que dans les services centraux.

personnels et les chefs de service. Ces fonds auraient pu être employés autrement. En termes de patrimoine, l'équipe sortante a préféré poursuivre le projet de surélévation d'un bâtiment de Campus Centre pour augmenter la surface de bureau des services centraux plutôt que de rénover la dalle ou de sécuriser la plupart des bâtiments, en dépit de mauvais bilans sur ce point depuis des années. Le système d'information (SI) de l'université apparaît aujourd'hui comme un SI

C'est faux et c'est bien méconnaître le sujet. La surélévation était déjà lancée avant le début de cette mandature et son arrêt aurait entraîné la perte des financements engagés dans le cadre des études. En outre, elle a permis l'amélioration des conditions de travail (certains agents ne disposaient auparavant que de 3m² de surface utile), de poursuivre la rénovation du bâtiment I déjà engagé dans le cadre des travaux de la cage d'escalier et d'optimiser les surfaces en permettant d'accueillir, à surface équivalente, dix postes de travail supplémentaires en comparaison de l'ancienne présidence.

Il n'aurait de toute façon pas été possible de substituer à ce projet la requalification de la dalle dont le coût est quatre fois supérieur (10 millions d'euros) et dont le budget n'a pu être réuni qu'en juin 2015, dans le cadre de la signature du CPER. C'est donc à partir de 2017, une fois les études correspondantes achevées, que ce chantier de la dalle pourra être engagé.

La surélévation ne s'est pas faite non plus au détriment de la sécurité : nous avons été une des premières universités franciliennes à engager avec la Préfecture de police un audit sécurité en 2013, ce qui se traduira dès cette année par le déploiement de la vidéosurveillance (500 000 euros de travaux) sur Campus-centre et le Mail des Mèches.